

Motion du corps enseignant – CA du 27/09/2022

Nous, enseignantes et enseignants du collège Camille Chevalier, exprimons notre opposition à l'évaluation de l'établissement prévue cette année, et ce pour les raisons suivantes :

- Nous nous opposons au principe d'une évaluation qui, en plus d'être décidée verticalement et sans concertation préalable quant à son fonctionnement et sa mise en œuvre, exclut toute proposition impliquant des moyens supplémentaires de quelque nature que ce soit. En outre, nous sommes étonnés que des moyens puissent justement être alloués à l'organisation de dispositifs tels que celui-ci alors qu'ils seraient plus utiles s'ils étaient utilisés au profit des élèves.
- Nous nous opposons à la mise en œuvre de ce processus chronophage qui constitue pour nous une charge de travail supplémentaire, alors même qu'on ne cesse d'alourdir nos emplois du temps, d'ores et déjà surchargés.
- Ainsi si l'ambition est d'apporter des améliorations au fonctionnement du système éducatif, nous rappelons qu'elle ne peut se faire à moyens constants et qu'elle ne peut reposer uniquement sur les épaules de personnels dont la charge de travail est déjà saturée. **Nous affirmons donc que cette évaluation ne tient aucun compte de la réalité du métier que nous pratiquons ce qui la rend, de fait, inutile et contreproductive.**

NOM Prénom et signature :